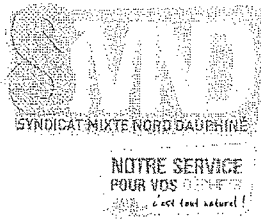


Envoyé en préfecture le 18/12/2014

Reçu en préfecture le 19/12/2014

Affiché le

18/12/2014



**N° 14.50**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGETAIRES POUR 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 04 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à l'Isle d'Abeau, le 17 décembre de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires      Votants : 90

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (42)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ⑤ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'isle Crémieu (16)

8 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Conformément à la loi, il convient de proposer à notre assemblée les grandes orientations qui serviront à établir notre budget primitif 2015. Ce débat doit être serein, objectif et constructif. C'est un moment privilégié où l'on peut aborder le thème de l'évolution des finances et s'interroger sur la pertinence des orientations budgétaires présentées. Les informations financières doivent être partagées en toute transparence avec les membres du comité syndical pour vous sensibiliser à la problématique.

Dans un deuxième temps, nous devons nous prononcer sur les tarifs de nos services et prestations qui serviront à établir le montant des contributions demandées aux intercommunalités pour financer les services collecte et traitement des déchets et donc à déterminer :

Les inscriptions budgétaires de l'année N+1

Le vote de la fiscalité relative à la gestion des déchets pour l'année N+1

A titre d'information, les contributions réclamées aux intercommunalités, pour 2014, représentaient 91 % des recettes de fonctionnement soit 17 989 000 €. Le reste correspond à la vente et la valorisation des déchets.

## **I) - BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

### ***A - Situation financière à la fin de cette année***

Je parlais dans l'introduction de problématique : Quelle est-elle ? Depuis 3 ans l'accroissement des dépenses est supérieur à celui des recettes rompant ainsi l'équilibre global et nous mettant en difficulté financière.

Cette situation résulte :

- D'une forte progression de nos dépenses de fonctionnement, en raison :
- 

De l'évolution constante de la masse salariale

De l'augmentation des coûts de traitements des déchets en déchèteries

De l'augmentation des tonnages des déchets à traiter et d'une augmentation de fréquentation des déchèteries.

- D'une progression insuffisante des tarifs votés ces dernières années, dont les effets ont été totalement inhibés par les augmentations fiscales successives subies depuis 3 ans (TGAP, TVA...)

### ***B - Analyse de la situation par secteur d'activité***

Afin de définir l'origine du problème, une analyse de l'année 2013 a été réalisée, au cours de l'année 2014, à partir des modèles compta/coût de l'ADEME.

Il en ressort que :

le secteur des ordures ménagères est équilibré entre 55 et 60 €/ha suivant le service mis en place.

Le secteur de la collecte sélective est quant à lui, légèrement excédentaire en données brutes et permet ainsi le financement :

Du renouvellement des PAV (aériens et enterrés)  
De l'installation de nouveaux PAV (aériens et enterrés)  
D'actions de communication spécifiques et d'interventions en milieu scolaire  
D'actions particulières telles que la journée de l'environnement....

Le secteur de la conteneurisation (bac) est équilibré entre 5 et 10 € par hab. suivant le service mis en place. Les décisions prises sur l'intégration du service en régie et l'arrêt des contrats de sous-traitance le 31 décembre 2014 permettront dans un délai de 2 à 3 ans, une baisse du coût du service, après rachat du parc en place.

Le secteur des déchèteries est notre principal source de déficit. Le coût réel du service s'établit à 27€ par an par hab. alors que nous le facturons 19,90€ soit un déficit potentiel de 7€ par hab. Nous n'avons pas suffisamment anticipé cette augmentation du coût consécutive à plusieurs facteurs :

- L'installation de déchèteries répondant à un besoin de proximité et qui se sont révélées parfois coûteuses. Le SMND gère actuellement 20 déchèteries.
- L'accroissement considérable de la fréquentation de ces équipements : les apports sont passés de 40 600 T en 2006 à 66 181 T en 2013 soit une augmentation de 63 %. Les apports dans nos déchèteries sont supérieurs de 34 % aux moyennes nationales (nous n'en connaissons pas vraiment la raison, pour l'instant) et nous connaissons des difficultés dans la maîtrise des apports des professionnels : en effet, les entreprises ne s'acquittent pas toujours du droit d'accès aux déchèteries. Une attention particulière sera portée sur le sujet.
- L'augmentation exponentielle du coût de traitement des matériaux (TVA + 3 % en 2014, TGAP qui est passée de 15 à 20 € la tonne
- L'augmentation du nombre de filières à traiter (bois, mobilier, pneus, DMS...)

### **C – Orientation générales pour 2015**

Après avoir expliqué la situation et avoir reconnu qu'elle était la conséquence d'un manque de vigilance, ou d'un manque d'anticipation, il est important aujourd'hui de rebondir et de prendre les bonnes décisions pour résoudre les problèmes.

1 - Nous avons choisi un premier objectif : rééquilibrer le compte annuel 2015 en relevant la contribution « déchèterie » à hauteur de 25€, proposition à minima (le coût réel d'exploitation se situant à 27€).

2 – la création d'un comité de pilotage, composé des cinq intercommunalités du SMND pour assurer le suivi de la situation actuelle et la mise en œuvre des actions futures issues du projet de mandat.

3 – la mise en œuvre d'un audit financier et structurel pour évaluer exactement la situation financière actuelle et les perspectives des prochaines années

## **D – contributions de fonctionnement pour 2015**

Compte tenu du souhait des collectivités de peser à minima sur la fiscalité des particuliers, il est proposé de revenir à l'équilibre du compte annuel 2015 en appliquant :

1 / Les hypothèses suivantes :

- Maintien d'une faible inflation
- Maintien du prix actuel des carburants
- Maintien des taux actuels des intérêts des emprunts
- Maintien de la fiscalité actuelle (TVA et TGAP)
- Augmentation modérée de la population identique à celle constatée en 2013 et 2014
- Augmentation de la masse salariale de 3,5 % compte tenu de la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C (imposée par l'Etat) des cotisations retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du GVT (glissement vieillesse technicité).

2 / En limitant, au sein du SMND, certaines dépenses de fonctionnement et en recherchant des recettes nouvelles.

3 / En proposant pour 2015 un montant de contributions suivant le tableau joint au présent (Voir le tableau)

Les contributions demandées représentent une augmentation moyenne de 5,90 € /an /hab.

## **II) – BUDGET D'INVESTISSEMENT**

La section investissement est équilibrée et notre ratio d'endettement s'établissait à 2,94 % en 2013. Il sera certainement un peu plus élevé fin 2014 mais tout à fait acceptable.

Les intercommunalités contribuent directement aux travaux effectués en déchèteries et nos emprunts nous permettent de renouveler le matériel et d'engager des travaux SMND.

Je rappelle que 2015 sera une année de transition en attente des réflexions engagées pour la mise en œuvre du plan de mandat.

**Cependant, les projets engagés seront poursuivis :**

1/ Rénovation des déchèteries :

- . Début des travaux de la déchèterie de Bourgoin-Jallieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015
- . Réflexions sur la déchèterie de BIOL
- . Développement de la nouvelle signalétique en fonction des choix des intercommunalités

2/ Extension du siège d'HEYRIEUX :

Poursuite des travaux du service « contenants »

3/ Développement des PA pour la collecte sélective :

Il est rappelé que les statuts du SMND prévoient dans ses compétences :

«L'acquisition et la gestion du matériel nécessaire à la collecte et au traitement de tous les déchets ».

Les statuts ne prévoient donc pas l'aménagement des PAV par le SMND mais seulement la fourniture et l'entretien du matériel nécessaire. Nous n'intervenons donc pas, dans ce cadre, avec les aménageurs des espaces publics ou privés qui sont maîtres d'ouvrages de projets, pour la fourniture ou le remplacement à la demande, des colonnes d'apport volontaire (aériennes ou enterrées).

4/ Développement des conteneurs enterrés des ordures ménagères :

Dans le même contexte que pour la collecte sélective, nous intervenons à la demande des collectivités et des aménageurs, sous conditions financières particulières, pour la fourniture et la collecte des conteneurs OM enterrés, dans le cadre de projets spécifiques décidés par les collectivités.

Le programme d'investissement des conteneurs pour 2015, est en cours de finalisation après recensement des besoins auprès des collectivités.

5/ Entretien du patrimoine :

- . Renouvellement et maintenance du parc véhicules
- . Renouvellement des bennes en déchèteries et colonnes d'apport volontaire
- . Renouvellement et gros entretien des matériels

**III) – CONCLUSION**

La réforme territoriale engagée soulève bien des inquiétudes et beaucoup d'incertitudes sur les moyens financiers des collectivités. Ce contexte nous oblige à contenir nos charges de fonctionnement et à maîtriser le coût des services.

L'audit financier, en phase de consultation, devra nous éclairer sur les orientations des prochaines années.

le comité syndical prend acte de la tenue du débat l'orientations budgétaires pour 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités  
effectuées

**HEYRIEUX, le 17 décembre 2014**

Henri LEVY,  
Président

